



3.3. Responsabilités - Assurances

"Le **propriétaire**" confie "au **preneur**", qui l'accepte, la garde du site et des biens, définis par la présente convention.

"Le **preneur**" assure sous son unique et entière responsabilité l'organisation de l'activité et l'entretien des lieux précités.

"Le **preneur**" s'engage à relever et garantir la R.C. "**du propriétaire**" pour tout litige ou dommages relatifs aux activités statutaires de la F.F.V.L. sur le site, objet de la présente convention; en contrepartie de quoi les signataires font, sur ce point, renonciation de tout recours réciproque entre eux.

3.4. Résiliation - Contestation

En cas d'inexécution par "**le preneur**" d'une des obligations énumérées ci-dessus, la présente convention pourra être résiliée six mois après mise en demeure par **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception adressée à la F.F.V.L.** restée sans effet.

En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties, "**le preneur**" pourra récupérer les équipements installés à ses frais ou par ses moyens sur le site.

3.5. Validité de la présente convention

La présente convention devra être adressée à la F.F.V.L. accompagnée des éventuelles annexes dûment paraphées et signées par toutes les parties. Elle ne sera valide qu'après avoir été enregistrée (n° site) par le **Secrétariat Fédéral**. Cet enregistrement sera confirmé par une lettre du Président de la Commission Nationale des Sites. A défaut d'accord exprès de la F.F.V.L. cette convention est nulle et non avenue.

Fait en trois/quatre exemplaires, à _____, le _____

Le propriétaire

L'exploitant agricole

Le preneur

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Un exemplaire de cette convention doit être adressé sous huitaine à la F.F.V.L. accompagné :

- ◇ *des annexes si nécessaires,*
- ◇ *d'une carte précisant la situation du terrain concerné.*
- ◇ *La fiche site (CNS002).*

N° D'IDENTIFICATION
RÉSERVÉ À LA F.F.V.L.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--